

ANNEXE

1. Le 15 septembre 2014 a été rendue l'Opinion dissidente du Juge Eboe-Osuji dans le cadre de la décision relative au mandat d'arrêt à l'encontre d'Abdallah Banda Abakaer Nourain¹.
2. Plus tard le même jour, la présente version de cette opinion a été déposée en tant que rectificatif.
3. Les modifications apportées à la version originale sont mineures. Quelques mots ont été ajoutés ou supprimés aux paragraphes 2, 7 et 22.

¹ ICC-02/05-03/09-606-Anx-tFRA.